

AR-0263-2026

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS
AU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
GRADES DE REDACTEUR ET DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
(Articles L 523-1 et L 523-5 du Code Général de la Fonction Publique)**

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 9 janvier 2024 ;

Vu la compétence du Président du Centre de Gestion pour arrêter la liste d'aptitude en considération des propositions transmises au titre de la promotion interne par les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude au titre de la promotion interne est établie au **1^{er} avril 2026** conformément au tableau annexé au présent arrêté :

- | | |
|--|---------|
| - REDACTEUR | 34 noms |
| - REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE | 2 noms |

ARTICLE 2 - Les personnes inscrites sur une liste d'aptitude d'accès à un grade de la fonction publique territoriale peuvent demander la délivrance d'une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude considérée pour faire valoir à tout moment la validité de leur inscription sur ladite liste.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux⁽¹⁾ dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à BORDEAUX,

Le 31 mars 2026,

Le Président,



Didier MAU
*Président de la Communauté de
Communes Médoc-Estuaire*

RÉCEPTIONNÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉ LE :

(1) Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité, par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr

LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX ÉTABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNÉE 2026

REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	
COSTELLA CLAUDINE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS CALI
OUIDANE LEILA	MAIRIE DE BRUGES

REDACTEUR	
AUBINEAU CEDRIC	MAIRIE DE MARCHEPRIME
BARRES JULIE	MAIRIE DE MIOS
BICHON ANGELIQUE	MAIRIE DE MACAU
BOUDIGUES AMANDINE	MAIRIE DE LE BARP
BROCA-BRISSON CHRISTOPHE	COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE
CALIOT VALERIE	MAIRIE DE FLOIRAC
CAMERO MARIA PILAR	MAIRIE DE CESTAS
CAMY LYDIA	MAIRIE DE EYSINES
CANO FRANCISCA	S ENTRE-DEUX-MERS-OUEST COL-TRAIT OM SEMOCTOM
CAPIT CHRISTINE	MAIRIE DE QUINSAC
CUING INGRID	MAIRIE DE BASSENS
DELIAC PASCAL	MAIRIE D'AMBARES ET LAGRAVE
DEYRES STEPHANIE	MAIRIE DE LEGE-CAP-FERRET
DUCOEURJOLY OSES INGRID	MAIRIE DE LE HAILLAN
FAUREAU CELINE	MAIRIE DE CARIGNAN-DE-BORDEAUX
FOLIN SEVERINE	MAIRIE DE PODENSAC
GIRON DELPHINE	MAIRIE DE PUGNAC
GLET CHRISTELLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
GROUSSARD ADELIN	COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE
HUGUET DOMINIQUE	MAIRIE DE EYSINES
INIZAN ALINE	MAIRIE D'ANDERNOS-LES-BAINS
IRIBARNEGARAY MARIE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU
JEAN CAROLE	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LACAUSSE
JULIEN AGNES	MAIRIE DE SAINT-SEURIN-DE-CURSAC
MIGOT NADINE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE
NIEZ FLORENCE	CCAS LE BOUSCAT
NORMANT GUILLAUME	SIVOM REGION CASTETS LANGONNAIS ET SAUTERNAIS
OLIVAN CATHERINE	MAIRIE DE SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND
PASQUERON DE FOMMERVAULT AGNES	MAIRIE DE SAINT-MACAIRE
PEYS KARINE	S MIXT INT COLLECTE VAL LIBOURN HTE-GDE SMICVAL
POZNANSKY ESTELLE	MAIRIE DE GUJAN-MESTRAS
RENELEAU CAROLE	MAIRIE DE SAINT-SYMPHORIEN
ROS ISABELLE	MAIRIE DE CASTILLON-LA-BATAILLE
SIMON VALERIE	MAIRIE DE TOULENNE